



AVIS AUX INTÉRESSÉS À SOUMISSIONNER

Appel de propositions: 16295149**Date d'émission: 2018/10/25****Date de remise des offres:
2018/11/19 14h, heure de Montréal**

Pour renseignements Téléphone

Maxime Bellerose 514-840-3000 poste 8811

Courriel: Bellerose.Maxime@hydro.qc.ca**Objet:**

Provincial / Coupe mécanique manuelle - Maîtrise de la végétation dans les emprises de lignes de transport

AVIS IMPORTANT:**Pour renseignements techniques, communiquer à l'adresse courriel du responsable.**

Aucune garantie de soumission n'est exigée. Toutefois, la garantie d'exécution de contrat sera demandée.

Prix du document : 50 \$ (électronique)

À titre indicatif et sans engagement d'Hydro-Québec, l'ordre de grandeur incluant les options est entre 3 000 000 \$ et 5 000 000 \$.

Type d'avis : Appel de propositions sélectif**Admissibilité :** Seuls les prestataires de services qualifiés par Hydro-Québec en maîtrise de la végétation dans les emprises de lignes de transport sont admissibles à soumissionner. Les prestataires de services qui désirent se qualifier dans ce marché doivent remplir le questionnaire de qualification disponible à l'adresse www.hydroquebec.com/soumissionnez/marches_qualifies.html. De plus, la certification des Pratiques de gestion des Entreprises Sylvicoles (PGES / Portée Hydro-Québec) ou la preuve du contrat signé et payé avec le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) pour le Programme de certification est requise pour les travaux qui l'exigent.**Accords applicables :** Accord Québec-Ontario, Accord Québec-Nouveau-Brunswick, Accord de libre-échange canadien**Autres conditions d'admissibilité :** voir les clauses 4, 5 et 6 des Renseignements et instructions aux intéressés à soumissionner **Date de fin prévue du contrat :** 31 octobre 2019**Demande d'information :** doit obligatoirement être adressée au responsable au minimum trois jours ouvrables avant la date et l'heure limites fixées pour la réception des soumissions**Exigences particulières :**

Une soumission partielle ou globale selon les précisions indiquées à la formule de soumission est acceptable. Un permis de catégorie C3 en vigueur, selon la loi sur les pesticides (RLRQ, c. P-9.3), est requis pour les travaux qui exigent l'utilisation de phytocides.

Déclaration obligatoire de conflit d'intérêts et Affirmations solennelles:Le soumissionnaire doit compléter, signer et déposer avec sa proposition la *Déclaration obligatoire: conflit d'intérêts ou apparence de conflit d'intérêts et les Affirmations solennelles*.

Hydro-Québec ne s'engage à accepter aucune des propositions reçues.

TRANSMISSION DE L'OFFRE:

Voir les modalités particulières de transmission à l'article "TRANSMISSION DE L'OFFRE" des "Renseignements et instructions aux intéressés à soumissionner - Particularités".



Appel de propositions
Appel de propositions: 16295149**HYDRO-QUÉBEC****TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES**

- Avis aux intéressés à soumissionner (page 1)
- Table générale des matières (page 2)
- * Renseignements et instructions aux intéressés à soumissionner pour contrat de services spécialisés - Généralités (version du 31 janvier 2018)
- Renseignements et instructions aux intéressés à soumissionner - Particularités (pages 3 et 4)
- * Clauses générales pour contrat de travaux et services spécialisés (version du 5 juillet 2018)
- Formule de soumission (1 fichier)
- Planification du programme des travaux et suivi de la réalisation - Chapitre C (6 fichiers)
- Listes des travaux (inventaire) - Chapitre G (6 fichiers)
- Programme des travaux et particularités - Chapitre H (6 fichiers)
- Main-d'oeuvre, équipements et particularités - Chapitre H (3 fichiers)
- Plans du réseau - Chapitre L (9 fichiers)
- Carte virtuelle (2 fichiers)
- ** Documents contractuels (formulaires et listes)
- ** La Déclaration obligatoire : conflit d'intérêts ou apparence de conflit d'intérêts et les Affirmations
- *** Conditions - Tarifs forfaitaires - Clauses particulières (version du 4 mai 2018)
- *** Conditions - Tarifs horaires - Clauses particulières (version du 4 mai 2018)
- *** Modes d'intervention - Clauses techniques particulières (version du 13 mai 2018)

Les sections de l'appel de soumissions précédées d'astérisques peuvent être consultées à même le site Internet d'Hydro-Québec à l'adresse suivante :

Si (*) = www.hydroquebec.com/soumissionnez/doc_ref.html

Si (**) = www.hydroquebec.com/soumissionnez/contrats.html

Si (***) = www.hydroquebec.com/soumissionnez/marches_qualifies.html

Les sections précédées d'un astérisque font partie intégrante du document d'appel de soumissions et ce, qu'elles aient été obtenues par le site Internet d'Hydro-Québec ou du bureau de vente de cette dernière.



Appel de propositions Appel de propositions: 16295149

RENSEIGNEMENTS ET INSTRUCTIONS AUX INTÉRESSÉS À SOUMISSIONNER - PARTICULARITÉS

Dans le cadre du présent appel de soumissions, les clauses suivantes remplacent les clauses correspondantes ou s'ajoutent au cahier Renseignements et instructions aux intéressés à soumissionner - Généralités disponible sur le site Internet d'Hydro-Québec.

TRANSMISSION DE L'OFFRE

Transmettre votre offre par **courriel uniquement** à l'adresse :

Receptiondessoumissions_P@hydro.qc.ca

Toute transmission à d'autres intervenants est interdite.

Un seul courriel par soumission avec l'objet identifié : **No. AP-Nom du fournisseur (exemple 15111111-Entreprise Toiture).**

Le courriel doit contenir les documents suivants et ce, dans le format prescrit :

1. La formule de soumission au complet sous format électronique, fichier(s) identifié(s) :
No. AP- Nom du fournisseur. Seuls formats acceptés : PDF/XLS/DOC.
2. La première page de la formule de soumission signée par une personne dûment autorisée.
3. Tous les autres documents demandés.

Toute offre déposée dans une forme différente que celles exigées ci-dessus sera rejetée. Hydro-Québec n'accepte aucun autre mode de transmission ou document technologique ou lien électronique.

Le courriel doit être reçu à Hydro-Québec avant 14 h 00 (heure de Montréal) le jour de la remise des offres.

RETRAIT DE LA PART DU SOUMISSIONNAIRE

Si, après l'ouverture des plis, le soumissionnaire :

- 1) retire sa proposition ;
ou
- 2) refuse d'exécuter le contrat ;
ou
- 3) ne fournit pas à Hydro-Québec, dans un délai de dix (10) jours après la réception de l'avis d'attribution, les documents indiqués à l'article " Documents contractuels " ;

Hydro-Québec rayera, pour une période d'une (1) année, le nom du soumissionnaire de la liste des prestataires de services qualifiés. Dans un tel cas, le prestataire de services devra refaire une demande de qualification pour soumissionner sur des projets en maîtrise de la végétation dans les emprises de lignes de transport, et ce, après l'expiration de l'année d'exclusion.

De plus, dans les 2e et 3e éventualités, Hydro-Québec a alors le droit de mettre fin au contrat.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE ENVIRONNEMENTALE

En plus des Assurances exigées aux "Renseignements et instructions aux intéressés à soumissionner - Généralités", l'attributaire doit aussi souscrire, à ses frais :

Une police d'assurance responsabilité civile environnementale couvrant l'attributaire (ou l'attributaire et ses sous-traitants, de même que ceux de rangs subséquents, dans les cas de wrap-up) pour dommages matériels et corporels des suites d'incidents de nature environnementale, **incluant l'assurance contre les risques reliés à des travaux impliquant des produits polluants (ex. désamiantage, phytocide, etc.)**, comportant une limite minimale équivalente à la couverture d'assurance responsabilité civile générale (ou wrap-up le cas échéant) par réclamation ou, le cas échéant, maximale de CINQ MILLIONS (5 000 000 \$) par réclamation lorsque la police d'assurance responsabilité civile générale (ou wrap-up) est supérieure à CINQ MILLIONS (5 000 000 \$).

L'existence et la conformité de cette couverture d'assurance doit être indiquée à l'attestation d'assurance.

Appel de propositions
Appel de propositions : 16295149

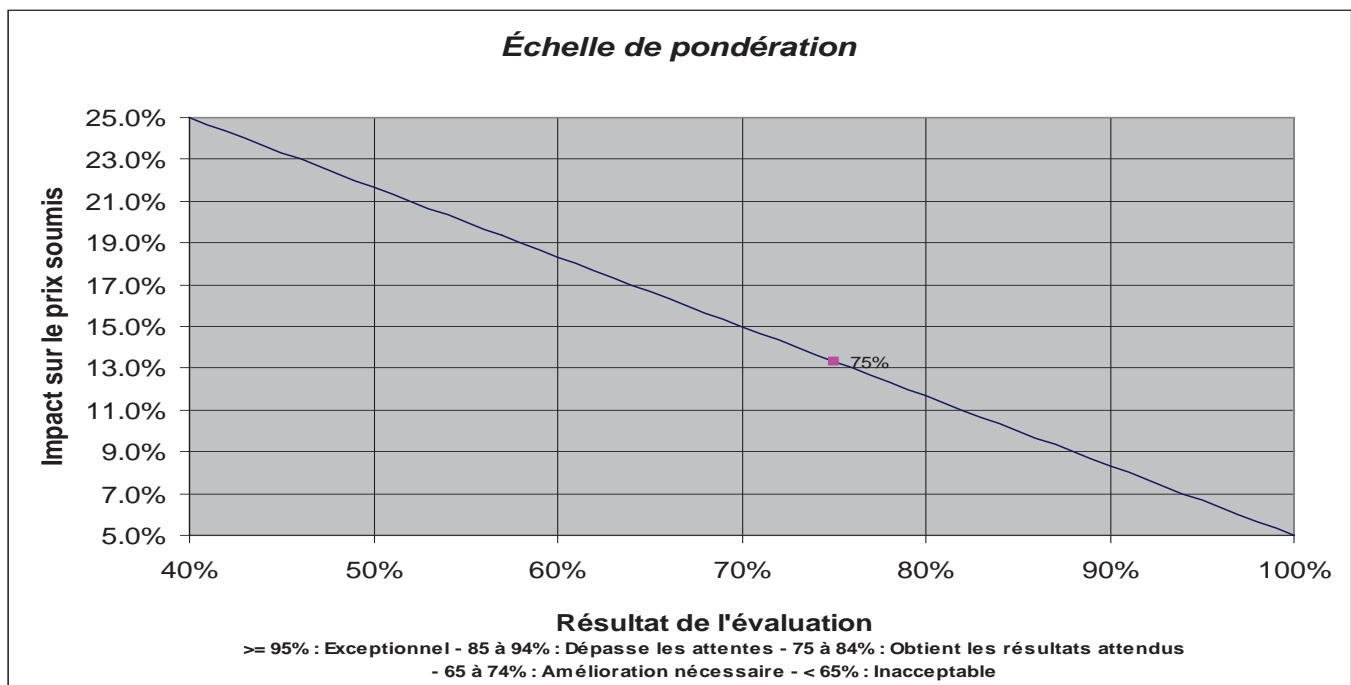
ATTRIBUTION DU CONTRAT

Pour l'attribution du contrat, Hydro-Québec s'assure de la conformité de la proposition et tient compte de la compétence et de l'expérience du soumissionnaire, et de sa capacité démontrée de respecter les exigences du contrat en matière de qualité, de santé-sécurité, de protection de l'environnement et de délais d'exécution.

Hydro-Québec se réserve le droit de négocier avec les soumissionnaires les plus susceptibles de satisfaire à ses exigences sur chaque poste, dans la mesure où la proposition déposée initialement est conforme aux exigences de l'appel de propositions. Les négociations peuvent porter sur les aspects techniques, économiques, commerciaux ou juridiques, ou sur tout autre aspect jugé nécessaire.

Hydro-Québec attribue les postes individuellement ou regroupés, sur la base du prix soumis ou, le cas échéant, du prix négocié selon le scénario le plus avantageux. Par ailleurs, à seule fin de comparaison des soumissions et dans le but de déterminer les plus bas soumissionnaires, les prix soumis seront pondérés par la note moyenne (%) obtenue à partir de la compilation des grilles d'évaluation de la performance du soumissionnaire complétées pour les travaux de l'année 2017. Les soumissionnaires n'ayant pas fait l'objet d'évaluation de la performance obtiendront la note de 75% correspondant au résultat minimalement attendu d'une firme qualifiée dans ce marché.

L'échelle de pondération est la suivante :



La pondération sera effectuée par un comité d'entreprise et ses membres seront les seuls à connaître les prix soumissionnés ainsi que les prix pondérés.